

A Fourques, le 19 juin 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du 18 juin 2026 à 19h00 en mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026.
2. Création des commissions communales et désignation des membres
3. Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le Végétal »
4. Informations diverses.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Madame Fabienne SEVILLA, Maire, ouvre la séance du conseil à 19H00, prenant connaissance des pouvoirs, et faisant procéder à l'émargement des membres présents

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Paula RIBEIRO, Romain VANDEWALLE, Jordi VERA, Joël REBOURG, Roger RASPAUD, Fabienne BARRETT, Nathalie BALTA, Olivier BONNAFOUS, Marguerite BLASCO, Mireille RIBIERE et Kévin PAYEN MARTINEZ.

Absent : Lionel TEBALDINI

Procurations : Néant.

Monsieur Romain VANDEWALLE est élu secrétaire de séance.

DECLARATION DE Mme Paula RIBEIRO et démission.

En début de séance Madame Paula RIBEIRO prend la parole pour procéder à la lecture d'une déclaration écrite :

« Madame le Maire, mes chers collègues, je prends la parole en ce début de conseil pour vous faire part de mon sentiment de mal être à la suite d'agissements répétés que l'on peut qualifier d'harcèlement.

Je souhaite que ma déclaration soit retranscrite sur le procès-verbal de ce soir dans son intégralité.

Depuis le 1^{er} rendez-vous de l'équipe en vue des élections municipales, j'ai reçu des propositions déplacées à plusieurs reprises d'un membre de l'équipe. Malgré mes remises en place et mes refus catégoriques, l'insistance persiste, s'amplifie et est devenue insupportable. L'équipe municipale n'est pas sans le savoir. Cela m'a même conduit à solliciter un rendez-vous avec mon mari à Fabienne SEVILLA, Maire de Fourques, en présence de Chantal DELGADO 1^{ER} Maire Adjoint, vendredi dernier.

Après mûre réflexion et afin de me protéger et par voie de conséquence, de protéger toutes les autres femmes qui subissent également sans oser dénoncer, un renseignement judiciaire a été déposé en gendarmerie. Me taire serait valider et accepter ces agissements.

Sachez que c'est à regret que je préfère m'éloigner de cette situation malsaine et malaisante, pour préserver mon intégrité morale et physique ainsi que sauvegarder mon activité professionnelle.

En conséquence, je vous annonce ma démission de mon poste de Maire Adjoint, à effet immédiat ainsi que de celle de conseiller municipal.

Dès demain et conformément à la procédure, mes lettres recommandées motivées seront adressées à la Mairie de Fourques et à la Préfecture.

Cela étant, avant de quitter le conseil, sachez que j'ai œuvré pour pouvoir réceptionner avec Madame le Maire la flamme du Canigou le 23 juin prochain pour notre fête de la Saint Jean dans la pure tradition catalane, charge au conseil municipal de faire perdurer mon initiative. Je vous remets ce texte pour sa transcription en intégralité dans le procès-verbal du conseil municipal de ce soir

Je vous souhaite une bonne soirée et quitte le conseil

Paula RIBEIRO – le 18 juin 2026 »

A la suite du retrait de Madame RIBEIRO, l'assemblée prend acte de cette déclaration, les échanges suivants sont consignés :

Monsieur Jordi VERA exprime au nom de ses colistiers sa vive émotion et s'insurge face à la gravité des faits dénoncés, qualifiant la situation d'inadmissible. Il demande des explications sur l'absence de mesures antérieures et invite formellement Madame le Maire à déposer plainte. Il annonce par ailleurs son intention de s'associer à la démarche en déposant également plainte.

Madame Chantal DELGADO, première adjointe, prend la parole pour apporter des précisions sur le calendrier, indiquant qu'elle est avant tout navrée de cette situation et de la décision de Madame RIBEIRO. Que la personne mise en cause devait être convoquée par Madame le Maire et elle-même la semaine suivante et rappelle qu'il n'appartient pas à l'autorité municipale de se substituer à l'institution judiciaire.

Il est précisé que les démarches étaient en cours et qu'une convocation de l'élus mis en cause était programmée pour la semaine suivante, la démission soudaine de Mme RIBIERO est intervenue avant que l'autorité municipale n'ait eu le temps matériel de mener à bien cette action et de finaliser la procédure d'audition prévue.

1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026.

2 Création des commissions communales et désignation des membres.

Les délégués des commissions communales permanentes et temporaires ont été désignés de façon suivante :

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES –

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise la création des commissions et de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission permanente des FINANCES.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire propose à l'assemblée d'inclure la totalité des membres du conseil municipal pour siéger au sein de ladite commission.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE que la commission sera composée de l'ensemble des membres du conseil municipal

DECIDE en qualité de membres de la commission permanente des finances :

1. **Madame Fabienne SEVILLA**
2. **Madame Chantal DELGADO**
3. **Monsieur Antoine MELGAR**
4. **Madame Paula RIBEIRO**
5. **Monsieur Romain VANDEWALLE**
6. **Monsieur Olivier BONNAFOUS**
7. **Madame Fabienne BARRETT**
8. **Madame Marguerite BLASCO**
9. **Monsieur Kévin PAYEN MARTINEZ**
10. **Monsieur Joel REBOURG**
11. **Monsieur Lionel TEBALDINI**
12. **Madame Mireille RIBIERE**
13. **Monsieur Jordi VERA**
14. **Madame Nathalie BALTA**
15. **Monsieur Roger RASPAUD**

- **DIT** que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

COMMISSION TEMPORAIRE- COMMUNICATION –

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Temporaire COMMUNICATION.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour siéger au sein de ladite commission. Ont ainsi fait acte de candidature :

- Monsieur Romain VANDEWALLE
- Madame Chantal DELGADO
- Madame Fabienne SEVILLA

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

VOTE ET DÉSIGNATION

Madame le Maire met aux voix les candidatures présentées.

Après passage au vote à main levée, le résultat du scrutin s'établit comme suit :

Candidats	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
VANDEWALLE Romain	13	0	0
DELGADO Chantal	13	0	0
SEVILLA Fabienne	13	0	0

Note sur le résultat : Le nombre total de suffrages exprimés doit correspondre au nombre de membres présents et représentés prenant part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de désigner en qualité de délégués membres de la Commission Temporaire :
COMMUNICATION

- Monsieur Romain VANDEWALLE
- Madame Chantal DELGADO
- Madame Fabienne SEVILLA
- **DIT** que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

COMMISSION TEMPORAIRE- ENFANCE/JEUNESSE/ASSOCIATIONS/SOLIDARITE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Temporaire
ENFANCE/JEUNESSE/ASSOCIATIONS/SOLIDARITE.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour siéger au sein de ladite commission. Ont ainsi fait acte de candidature :

- Madame Chantal DELGADO
- Madame Nathalie BALTA
- Madame Marguerite BLASCO
- Monsieur Olivier BONNAFOUS

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

VOTE ET DÉSIGNATION

Madame le Maire met aux voix les candidatures présentées.

Après passage au vote à main levée, le résultat du scrutin s'établit comme suit :

Candidats	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
DELGADO Chantal	13	0	0
BALTA Nathalie	13	0	0
BLASCO Marguerite	13	0	0
Olivier BONNAFOUS	13	0	0

Note sur le résultat : Le nombre total de suffrages exprimés doit correspondre au nombre de membres présents et représentés prenant part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de désigner en qualité de délégués membres de la Commission Temporaire :
ENFANCE/JEUNESSE/ASSOCIATIONS/SOLIDARITE

- Madame Chantal DELGADO
- Madame Nathalie BALTA]
- Madame Marguerite BLASCO
- Monsieur Olivier BONNAFOUS

DIT que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

COMMISSION TEMPORAIRE- COMMERCE/ARTISANAT/AGRICULTURE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Temporaire COMMERCE/ARTISANAT/AGRICULTURE.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour siéger au sein de ladite commission. Ont ainsi fait acte de candidature :

- Madame Mireille RIBIERE
- Madame Fabienne BARRETT
- Monsieur Roger RASPAUD
- Madame Fabienne SEVILLA

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé la désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

VOTE ET DÉSIGNATION

Madame le Maire met aux voix les candidatures présentées.

Après passage au vote à main levée, le résultat du scrutin s'établit comme suit :

Candidats	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
RIBIERE Mireille	13	0	0
BARRETT Fabienne	13	0	0
RASPAUD Roger	13	0	0
SEVILLA Fabienne	13	0	0

Note sur le résultat : Le nombre total de suffrages exprimés doit correspondre au nombre de membres présents et représentés prenant part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de désigner en qualité de délégués membres de la Commission Temporaire :
COMMERCE/ARTISANAT/AGRICULTURE

- Madame Mireille RIBIERE
- Madame Fabienne BARRETT
- Monsieur Roger RASPAUD
- Madame Fabienne SEVILLA

DIT que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

COMMISSION TEMPORAIRE- CULTURE/PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Temporaire
CULTURE/PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour siéger au sein de ladite commission. Ont ainsi fait acte de candidature :

- Monsieur Jordi VERA
- Madame Chantal DELGADO
- Madame Fabienne BARRETT
- Madame Mireille RIBIERE

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

VOTE ET DÉSIGNATION

Madame le Maire met aux voix les candidatures présentées.

Après passage au vote à main levée, le résultat du scrutin s'établit comme suit :

Candidats	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
VERA Jordi	13	0	0
RIBIERE Mireille	13	0	0
BARRETT Fabienne	13	0	0
DELGADO Chantal	13	0	0

Note sur le résultat : Le nombre total de suffrages exprimés doit correspondre au nombre de membres présents et représentés prenant part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** de désigner en qualité de délégués membres de la Commission Temporaire CULTURE/PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT :

- Monsieur Jordi VERA
- Madame Mireille RIBIERE
- Madame Fabienne BARRETT
- Madame Chantal DELGADO

DIT que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

COMMISSION TEMPORAIRE- TRAVAUX/CADRE DE VIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du 18 mai 2026 du Conseil Municipal de la commune de Fourques, il convient de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Temporaire TRAVAUX/CADRE DE VIE.

Elle stipule que cette commission n'a aucun numerus clausus (pas de minimum ni de maximum de membres par commission).

Madame le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour siéger au sein de ladite commission. Ont ainsi fait acte de candidature :

- Monsieur Antoine MELGAR
- Monsieur Joel REBOURG
- Monsieur Kévin PAYEN MARTINEZ
- Madame Chantal DELGADO
- Madame Fabienne SEVILLA

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est proposé de procéder à cette désignation par un vote à main levée. L'assemblée, unanime, valide ce mode de scrutin.

VOTE ET DÉSIGNATION

Madame le Maire met aux voix les candidatures présentées.

Après passage au vote à main levée, le résultat du scrutin s'établit comme suit :

Candidats	Voix POUR	Voix CONTRE	Abstentions
MELGAR Antoine	13	0	0
REBOURG Joel	13	0	0
PAYEN MARTINEZ Kévin	13	0	0
DELGADO Chantal	13	0	0
SEVILLA Fabienne	13	0	0

Note sur le résultat : Le nombre total de suffrages exprimés doit correspondre au nombre de membres présents et représentés prenant part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de désigner en qualité de délégués membres de la Commission Temporaire TRAVAUX/CADRE DE VIE :

- Monsieur Antoine MELGAR
- Monsieur Joel REBOURG
- Monsieur Kévin PAYEN MARTINEZ]
- Madame Chantal DELGADO
- Madame Fabienne SEVILLA

DIT que ces désignations prennent effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir.

3 DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION A LA CHARTE RÉGIONALE « Engagé pour le Végétal ».

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale « Engagé pour le Végétal » proposé pour FREDON Occitanie.

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.
- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale « Engagé pour le Végétal » propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine, santé du végétal assurant sa pérennité, accueil de la biodiversité, perméabilité des sols, rafraîchissement urbain, insertion paysagère....
- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager en faveur du végétal, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale « Engagé pour le Végétal » pour le niveau 1.

4 INFORMATIONS DIVERSES

Job été pour les 17 ans.

Cet été, comme depuis de nombreuses années, la municipalité continue d'embaucher des jeunes fourcatins de 17 ans pour prêter main forte au service technique. Ils sont 5 jeunes cet été. Ce premier job est une opportunité pour eux de gagner de l'argent de poche. De plus en travaillant au côté des agents, ils prennent conscience de l'importance de respecter leur environnement.

Accueil des nouveaux arrivants et bébés née en 2025

Le samedi 27 juin 2026, l'ensemble des conseillers municipaux est invité à participer à la petite cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants 2025 et la naissance des bébés nés en 2025. Les présidents des associations sont également invités. Cette manifestation permet un échange personnalisé et une présentation du village, elle se déroulera dans la cour de l'école.

Journée « Nettoyons notre village »

Une journée nettoyons la nature est organisée le samedi 20 juin avec la collaboration de la Communauté de Communes des Aspres pour le prêt de matériel

Conférence – Rencontres « Bien vieillir dans les Aspres »

Une conférence – rencontre sur le thème « BIEN VIEILLIR DANS LES ASPRES » est organisée le mardi 30 juin 2026 de 14h30 à 16h30 au Foyer Rural. Cette manifestation est organisée en collaboration avec la Communauté de Communes des Aspres.

Préparation de la fête nationale du 14 juillet.

La majorité du Conseil Municipal valide le renouvellement de l'organisation à l'identique de la fête nationale du 14 juillet, à savoir, lâcher de ballon, défilé dans les rues du village et vin d'honneur dans la cour de l'école primaire.

Travaux au Centre de Santé

Madame le Maire informe que la venue d'un 4^{ème} médecin est liée à la création d'un 4^{ème} cabinet médical, il est rappelé qu'une subvention départementale a été accordée pour ce projet.

Elle a proposé à l'assemblée de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une meilleure efficacité afin d'éviter une fermeture trop longue du cabinet médical.

Date prévisionnelle des travaux pour les vacances de Toussaint.

A noter qu'une infirmière en pratique avancée est en poste.

Installation d'une boîte à livres

La bibliothèque municipale a investi dans une « boîte à livres » qui a l'aspect d'une cabine téléphonique anglaise. Après discussion entre les élus, il est préconisé de l'installer sur la place de la Mairie côté fontaine si c'est possible techniquement ou devant le petit garage attenant au PIJ, à côté des bancs.

Réunion Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire demande à l'ensemble de l'assemblée de prendre note dans leur agenda de la réunion de travail pour le Plan Communal de Sauvegarde qui se déroulera le 24 septembre 2026 à 8h30 pour la matinée.

Cette réunion rassemblera également les agents techniques et le personnel administratif qui devront travailler de concert pour l'élaboration du PCS et mise en situation.

Vidéoprotection

Les travaux pour la mise en place de la vidéoprotection sont en cours, notamment sur le parking de l'aire de loisirs où un mât doit être positionné pour accueillir une caméra.

Boulodrome.

Le devis pour l'achat des traverses en bois a été validé et le terrassement est prêt pour le nouveau petit boulodrome positionné derrière le PIJ.

Rencontre avec le nouveau Major de Gendarmerie.

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré de nouveau Major de la Gendarmerie de Thuir, qui lui a donné quelques chiffres sur le rapport des interventions dans la commune de Fourques. Il souligne une forte augmentation des plaintes sur l'atteinte à l'intégrité physique.

Il déconseille la mise en place des « voisins vigilants » mais préconise la participation citoyenne avec un référent.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 20h00

Madame le Maire,

Le secrétaire de séance,

Fabienne SEVILLA.

Romain VANDEWALLE.

